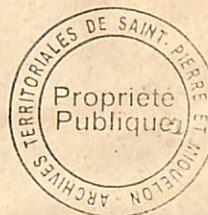




LA VIGIE

Journal de démocratie sociale
DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes.	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

Municipalités et délégué

Il faut tout de même que nos adversaires aient le sentiment de leur impuissance et de leur impopularité pour parler comme ils le font dans le Réveil du 19 Mai

A les entendre, St-Pierre étant redevenu un simple établissement de pêche, non seulement un Administrateur suffit, mais encore il faut supprimer, les municipalités, le délégué etc :

C'est à dire que, sentant bien qu'ils sont coulés à tout jamais nos adversaires s'écrient comme le Renard dans la fable « Ces raisins sont trop verts et bons pour des goujats » Voilà le grand mot lâché !

Pendant plus de quinze ans, Mazier et ses compagnons ont détenu à St-Pierre le pouvoir municipal.

C'était le bon temps, l'âge d'or, la pêche était fructueuse, le commerce excellent, les recettes municipales affluaient, il y avait moyen alors de faire des travaux, des choses utiles pour la ville.

Or nous demandons à tous les citoyens impartiaux ce qui est resté de tout cet argent, lorsque Mazier a été jeté à bas de son piédestal auquel il se cramponnait avec l'énergie du désespoir?

La réponse est facile, rien, ou si peu de chose.

Comme monument digne de passer à la postérité vous nous avez légué les écoles. Elles sont jolies les écoles ! et c'est un beau cadeau que vous nous avez fait là.

Construites sur les plans d'un pseudo architecte, tout le monde sait à St-Pierre

que ce bâtiment qui a couté des sommes folles, tient à peine debout, que son toit fait depuis longtemps eau de toutes parts et qu'il coûte excessivement cher à entretenir.

A part cela vous nous avez laissé des dettes, 45 000 francs, de dettes; s'il vous plaît!

Et il a fallu travailler, et il faut encore travailler pour payer ces dettes; et si la municipalité actuelle peut à peine faire face à ses engagements, ce n'est pas seulement parce que, la pêche étant mauvaise les recettes ont diminué, c'est aussi parce qu'il faut payer l'amortissement annuel de l'emprunt contracté pour liquider votre passé.

Et vous venez nous dire à présent : Des municipalités, il n'en faut plus ! Un délégué il n'en faut plus ! il ne peut rendre aucun service.

Mais alors pourquoi donc avez vous recherché avec autant d'acharnement ces places de conseillers municipaux et de délégués ?

Non, décidément, les « raisins sont trop verts »

Je ne parlerai pas de l'utilité des municipalités, elle est incontestable; quant au délégué, il peut rendre de grands services en appuyant les décisions des corps élus et du Conseil d'Administration.

Un exemple entre autres vous le prouvera :

En 1892, lors de l'application du tarif général des douanes, plusieurs Colonies françaises, notamment les établissements de l'Inde, furent exonérés du tarif grâce aux démarches de leurs délégués à Paris.

Or à ce moment M. Mazier et ses amis

avaient réussi, on n'a jamais su comment, à faire élire comme délégué le célèbre Couturier qui résidait à St-Pierre:

Le pays n'ayant personne à Paris pour défendre ses intérêts, fut doté du tarif général des douanes, dont l'application n'a pas peu contribué à la ruine de son commerce.

Aujourd'hui que des hommes courageux ont entrepris de relever la situation, et qu'avec une vaillance digne des plus grands éloges ils y travaillent avec économie et méthode, vous venez hasiller ces paroles. Il ne faut plus de municipalités ! plus de délégués ! St-Pierre n'est qu'une station de pêche, laissez le couler, s'enfoncer »

Et tout cela parce que, ce n'est plus vous qui êtes au pouvoir !

Le vieux radoteur

LE VAPEUR ST-PIERRE-MIQUELON
ET LE SERVICE POSTAL

Paul Mazier c'est l'homme de mauvais foi par excellence, je l'ai déjà dépeint assez souvent dans ce journal, pour que je me dispense aujourd'hui de refaire son portrait.

Qui ne connaît le fanteche St-Pierrais, jaloux et impuissant, le roquet atteint de la jaunisse, le cynique Mazier aux écrits pleins de fiel, de mensonges, de perfidies et de calomnies.

Qu'il altère la vérité, qu'il me calomnie, comme homme politique et délégué de la colonie ce n'est certes pas loyal assurément, mais c'est du Mazier tout pur; c'est son affaire . . . qu'il continue. Le citoyen du



REVEIL n'est pas à craindre, je vous le dis en vérité.

Mais comme Administrateur délégué de la Société la « Morue Française, je ne relève pas du domaine public lorsque LES AFFAIRES PUBLIQUES NE SONT PAS EN JEU.

Je lis dans le Réveil du 14 avril SERVICE POSTAL le passage suivant :

« On l'a vu (Légasse) dans l'enlassement des passagers embarqués sur le VAPEUR « POSTAL; au lieu de se faire autoriser à St-Malo, où il prenait fret, M. Légasse s'est empressé de réclamer son autorisation d'embarquement des passagers au HAVRE où l'Administration de la Marine PAS AU COURANT DE CES GENRES D'OPÉRATIONS, DEVAIT SE MONTRER PLUS TOLERANTE ET PLUS LARGE DANS LE NOMBRE DE PASSAGERS A ACCORDER. Grâce à toutes nos futilles, auxquelles se laissent prendre certains Administrateurs, le St-PIERRE ET MIQUELON vient de faire un fret magnifique : 500 passagers à 90 fr, donnent 45.000 fr. »

Cinq fois neuf font quarante cinq, en effet, la multiplication est juste !... mais c'est à peu près tout !

M. Mazier est un ignare ou un être de mauvaise foi. Je crois plutôt qu'il est à la fois ignare et malhonnête.

Malhonnête, car il sait très bien que le « St-PIERRE ET MIQUELON » n'a pas transporté de passagers de St-Malo à St-Pierre en tant que « vapeur postal », puisqu'il n'a été agréé comme TEL qu'après son arrivée à St-Pierre.

Voilà un point d'établi.

En second lieu, s'il n'est pas de mauvaise foi, peut-il ignorer qu'au Havre l'Administration de la Marine est au moins aussi au courant des opérations de passagers que celle de St-Malo et au moins aussi stricte ?— Le Havre !... d'où partent tant de Transatlantiques !... avec des milliers d'émigrants qui n'ont, je pense, rien à envier, au point de vue des logements, aux marins partant chaque année soit de St-Malo, soit de St-Pierre.

M. Mazier doit savoir aussi, que diable ! où il ne sait rien, lui, le Président du Syndicat des Armateurs de St-Pierre (ne pas confondre avec le Président du Syndicat des Armateurs à la Grande et à la Petite Pêche des îles St-Pierre et Miquelon) que les vapeurs qui sont allés chaque année à

St-Malo y prendre des passagers pour St-Pierre et Miquelon, s'étaient préalablement munis du certificat fixant le nombre des passagers, certificat délivré soit par le port de Bordeaux, celui de Marseille ou d'ailleurs.

Le vapeur « St-PIERRE ET MIQUELON » était en armement au Havre ; j'y ai fait passer la visite réglementaire, tout comme M. FABRE a fait passer la visite du GALLIA à Marseille où il était en armement.

Les choses ne peuvent pas se passer autrement, les vapeurs ne devant séjourner à St-Malo que 3 ou 4 jours et les passagers devant être avisés du jour de leur embarquement au moins 8 jours à l'avance.

Mais, la Morue Française a fait mieux encore les choses. Ecoutez moi si cela vous plaît :

La commission du Havre nous accorda 500 passagers.

Devant embarquer du fret à St-Malo et ayant à faire des cloisons dans une des cales pour les approvisionnements des passagers nous décidâmes de prendre 450 à 460 passagers, nous primes nos dispositions en conséquence.

Lorsque les cloisons du « St-PIERRE ET MIQUELON » furent faites et le fret embarqué sur ce vapeur, la commission de St-Malo fonctionna et, après avoir minutieusement visité les cales et les logements elle nous accorda 485 passagers.

Le « St-PIERRE ET MIQUELON » partit avec moins de 480 passagers y compris les « 12 trouvés » qui furent découverts à bord après le départ du vapeur.

Je ne relèverai pas les accusations lancées contre le Gouverneur Angoulvant et moi concernant le Service Postal.

Le gouverneur a fait son devoir et la Morue Française aussi.

Quand au « St-PIERRE ET MIQUELON » il est la propriété EXCLUSIVE de la Morue Française qui est libre de lui faire faire tous les frets qu'elle veut et de le faire naviguer comme elle l'entend, sans avoir à en rendre compte à qui que ce soit pourvu qu'elle observe la loi et les règlements qui sont les mêmes pour tous.

La Société est par ailleurs astreinte à se conformer au contrat postal pour les conditions qui y sont énoncées en termes clairs et précis. C'est ce que nous faisons toujours de notre mieux et d'accord avec l'Administration, à la satisfaction pleine et entière

de la population, M. Mazier et ses acolytes exceptés, bien entendu.

Je devais ces explications à la population maritime de la colonie.

Paris 6 Mai 1903

Louis LÉGASSE
Administr. Délégué de la Morue Française

La chasse aux Loups marins

Cette belle industrie qui se pratique chez nos voisins de Terre-Neuve depuis de longues années, vient de donner pour la campagne 1903 de très beaux résultats.

Il y a 10 ans, 42 vapeurs seulement se livraient à cette chasse, aujourd'hui le port de St-Jean a armé pour les champs de glaces 25 vapeurs ayant chacun un équipage de 400 à 200 hommes.

Les navires que l'on emploie sont en général assez âgés, quoique solidement construits ; ils ont des machines robustes mais donnant une petite vitesse. Ils ont un bon soufflage en bois pour résister aux chocs des glaces, ils ont aussi des mâts avec des voiles pour suppléer, le cas échéant, à l'insuffisance de la machine ou au manque de charbon ; leur tonnage varie de 300 à 500 tonneaux, ils appartiennent pour la plupart à des compagnies et servent après la saison de chasse à diverses utilisations, telles que le transport du charbon, de la morue etc.

La date du départ est fixée par les règlements au 10 mars, et c'est un beau coup d'œil de voir tous ces navires franchir les uns après les autres la passe de la magnifique rade de St-Jean emportant avec eux des centaines et des milliers d'hommes.

Le voyage dure de 3 semaines à un mois. Quand le vapeur est rendu sur le terrain de chasse, c'est à dire dans les banquises de glaces, et que son capitaine a découvert les véritables troupeaux de loups marins, qui s'y rencontrent, la chasse commence.

Tous les jours de beau temps les hommes descendent sur les glaces, chaudement vêtus, armés d'un simple bâton et de longues cordes ; puis commence la tuerie.

Un coup vigoureux appliqué sur le museau du loup marin suffit à le tuer ; chaque équipe en tue des centaines qui sont traînés sur les glaces au moyen des cordes et mis en tas sur lesquels on plante des pavillons de reconnaissance, ça souvent plu-

sieurs vapeurs sont en vue les uns des autres et exploitent les mêmes parages.

On amène ensuite les loups marins le long du vapeur après les avoir tout simplement ouverts et enlevé les entrailles. Ils sont hissés à bord et mis dans les cales puis, lorsque le chargement est complet ou que l'époque du retour arrive, les vapeurs font route de nouveau sur St-Jean où le déchargement s'effectue de suite après vente des produits.

Dans un endroit retiré de la ville de St-Jean, les acheteurs des loups marins les travaillent, la peau est enlevée et séchée, l'huile est fondue, préparée et mise en fûts pour l'expédition.

Telle est succinctement décrite cette industrie qui presque tous les ans rapporte de beaux bénéfices à ceux qui l'exploitent ainsi que des salaires souvent élevés aux hommes des équipages.

Nous donnons ci-dessous le résultat de la chasse de plusieurs loups marins en 1906.

S S. Panther, 13.572 loups marins d'une valeur de 74.000 fr. Les 117 hommes de l'équipage ont touché net à la part, 211fr.00
S S. Kite 6965 loups marins d'une valeur de 67.200 fr. Les 90 hommes de l'équipage ont touché net à la part 244fr.

S S. Iceland 11.465 loups marins d'une valeur de 65.500fr. Les 136 hommes de l'équipage ont touché net à la part 260 fr.

Un autre vapeur, l'Adventure a tué 30.000 loups marins, l'équipage a touché à la part 437fr.

Si nous avions écrit ce qui précède ce n'est pas simplement à titre d'informations, il n'y a qu'à lire les journaux de St-Jean pour avoir tous les détails ; mais c'est pour en arriver à dire que nous ne comprenons pas comment à St-Pierre, cette industrie ne se pratique pas en concurrence avec nos voisins.

Nous n'avons pas plus peur du froid que les gens de Terre-Neuve, il nous semble qu'il y a des capitaux à St-Pierre ou en France pour acheter le matériel nécessaire qu'est-ce donc qui nous arrête ? On ne pourra prétendre que c'est le manque d'hommes. Si les marins engagés pour faire la pêche sur les bancs ne sont pas disponibles au moment de la chasse aux loups marins, il y en a des centaines d'autres pratiquant la petite pêche qui ne commencent à travailler que dans le cou-

rant de mai. Or le voyage aux champs de glaces ne dure guère après le 10 avril.

Et puis, croyez-vous que tous les anglais qui vont aux loups marins sont des navigateurs ? La plupart au contraire sont des laboureurs, des cordonniers, des gens de tous métiers. Ce n'est pas difficile à tuer un loup marin, un coup de bâton sur le museau et tout est dit, l'équipement n'est pas dispendieux ; de bons effets bien chauds, de bonnes bottes, des couvertures et quelques bâtons, voilà à peu près tout. Comme salaires une part variant de 200 à 400fr à l'homme et la nourriture pendant l'absence. Tout cela dans l'espace d'un mois sans aucun préjudice pour la pêche de la morue.

A côté de cet tableau que l'on nous accusera peut-être de faire voir sous des couleurs trop favorables, il y a les inconvénients du métier : le navire pris par une tempête dans les glaces, le chasseur se perdant sur les banquises ou coulant dans une crevasse, les morsures du froid ; mais si l'on faisait ressortir aux marins pêcheurs du banc les mille et un dangers auxquels ils sont exposés tous les jours, pendant des mois, peu d'entre eux voudraient les affronter.

Alors que la pêche à la morue décline de plus en plus, il nous a semblé utile de faire ressortir les avantages que procurerait à la Colonie la création de l'industrie de la chasse aux loups marins et si cette petite étude peut engager quelques capitalistes à faire un essai, que nous serions très heureux de voir réussir, nous nous félicitons d'avoir contribué au relèvement de notre chère et vaillante Colonie.

A. SALOMON

A. M. MAZIER

Je me souviens que dans un de vos numéros vous disiez que je vous appartenais comme homme politique.

Vous avez aussi inséré à mon égard une calomnie au sujet des prix.

Je n'ai pas relevé cette méchanceté, car tout le monde ici sait que si j'apporte ces volumes avec moi chaque printemps, c'est pour éviter des frais de transport et non pour faire des (petits bénéfices)

(Vous l'auriez sans doute fait car j'ai

oui-dire que vous acceptez les honneurs avec profits).

Dans votre avant dernier numéro, vous avez encore bien soin de faire ressortir que je suis le Gérant de la maison C. Huet & Cie dans laquelle M. Légasse est associé. Vous voulez ainsi, insinuer que je suis obligé d'exécuter les ordres politiques qu'il plairait à ce dernier de me donner.

A tout cela, j'ai à répondre que vous êtes stupide.

Je n'ai pas de conseils à vous donner, car vous êtes trop vieux. Cependant si au lieu de passer votre temps à brouillonner du papier pour essayer de salir M. Légasse et ses amis vous aviez fait comme lui, c'est-à-dire travaillé sérieusement, vous seriez comme lui, indépendant : j'ai la certitude que vous ne l'êtes pas.

Je suis en effet le Gérant de M^{rs} C. Huet & C^{ie} mais en politique, je suis libre et indépendant. J'ai par un travail assidu, pu réaliser assez d'économies pour devenir mon maître si j'étais contraint d'obéir à des ordres qui ne me conviendraient pas. (Pouvez-vous en dire autant ?)

D'autre part, la population que j'ai l'honneur de représenter depuis plusieurs années, est satisfaite de l'exécution du mandat qu'elle m'a confié, vous êtes bien forcés de l'admettre puisque le 25 novembre dernier, j'ai été réélu maire à l'unanimité. Cependant elle sait très bien que M. Légasse est l'associé de MM. C. Huet & C^{ie}.

La population de St-Pierre sait aussi que M. Pompéi est l'ami de M. Légasse. Celle de Miquelon, que M. Borotra est le Gérant associé de M. Légasse.

Comment se fait-il que les électeurs de ces trois communes ont nommé ces quatre messieurs pour les représenter ?

Tout simplement parce que

MM. Légasse, Délégué de la Colonie

Pompéi, Maire de St-Pierre

Borotra, Maire de Miquelon

Choplin, Maire de l'Île aux Chiens leur conviennent et malgré tout le papier que vous brouillerez, vous ne changerez pas leurs idées.

Vos injures et vos calomnies ne donnent pas de pain à gagner à l'ouvrier. Donnez lui du travail, vous gagnerez peut-être les électeurs et cela vous permettra de devenir indépendant. C'est la grâce que je vous souhaite.

CHOPLIN



UN PAYS QUI PROSPÈRE TERRE-NEUVE

Extrait de la Dépêche Coloniale

Budget: Un télégramme de St-Jean à l'agence Reuter informe que le ministre des finances a présenté son budget à l'Assemblée législative.

Ce budget est le cinquantième depuis que la Colonie jouit d'un Gouvernement responsable. Terre-Neuve qui, à l'origine, avait 100 000 habitants en possède maintenant plus de 230 000. Ses recettes, son commerce et sa prospérité se sont accrus dans de grandes proportions.

Pour l'année fiscale close le 30 Juin 1905, les recettes de la Colonie ont atteint 2.574.000 dollars et les dépenses 2.444.000 dollars; l'excédant est de 130.000 dollars. Cette somme a été répartie comme suit: 40.000 dollars ont été placés à la réserve, qui s'élève ainsi à 440.000 dollars; 40.000 ont été mis à la disposition du service des pêcheries pour des expériences et des améliorations dans les procédés de pêche du hareng; 50.000 dollars ont été consacrés à l'entretien des routes et lignes ferrées.

Les prévisions pour l'exercice en cours comprennent 2.620.000 dollars au titre recettes et 2.570.000 dollars au titre dépenses. D'après les résultats déjà connus, le commerce de la Colonie atteindra cette année un chiffre non encore enregistré. Enfin pour l'exercice prochain, les prévisions de recettes et de dépenses sont de 2.603.000 et 2.570.000 dollars respectivement.

La diminution prévue dans les recettes est attribuée à l'établissement du penny postage intérieur et à la réduction des licences pour la pêche de la baleine.

Les autres tarifs ne subiront aucun changement.

Quelques commentaires sur ce qui précéde. Terre-Neuve depuis 50 ans jouit de l'autonomie la plus complète, des hommes compétents administrent ses finances d'une façon judicieuse et proportionnée à ses recettes.

Depuis longtemps, devant les budgets toujours grossissants de notre pauvre Colonie, nous demandons nous aussi à ce

que nos hommes compétents prennent en mains l'Administration de nos finances. Nous saurions bien proportionner nos dépenses à nos recettes et supprimer dans les mauvaises années tout ce qui est inutile et Dieu sait s'il y en a; mais voilà, la France n'entend pas de cette oreille. Que les années soient bonnes ou mauvaises il faut que nous ayons les mêmes dépenses et il est presque aussi difficile de supprimer un fonctionnaire que de déplacer le Pont-Neuf.

Parfois l'Administration a l'air de faire certaines économies, supprimer quelques dépenses, mais en fin de compte la note à payer est à peu près toujours la même: Pauvre pays!

Nos lecteurs ne seront pas sans remarquer la dernière phrase de l'article de la Dépêche Coloniale.

Il nous semble que c'est assez significatif et que ceux qui ont soutenu que le Gouvernement de Terre-Neuve voulait faire fermer les usines de pêche, à la baleine en sont pour leurs frais d'imagination.

Le chiffre des licences est maintenant de 750 dollars par an et par usine, tandis qu'il était avant de 1.500 dollars.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'une nouvelle maison vient d'être créée à Bordeaux pour le commerce et l'industrie de la pêche de la morue.

C'est la Maison S. M. Légasse neveu, hautement et universellement connue et appréciée, dans le monde des armateurs qui vient de s'installer en cette ville 7. Cours d'Alsace Lorraine;

Adresse télégraphique.

LÉGASSE BORDEAUX

AVIS

La Morue Française a l'honneur d'informer Messieurs les fournisseurs, patrons de remorqueurs et marchands d'eau, que toutes factures qui lui seront présentées pour fournitures faites à ses goélettes navaires et consignées ne seront pas soldées, si elles ne sont accompagnées d'un bon émanant de son agence.

AVIS

Les créanciers de M.M. S. M. Légasse neveu et cie sont invités à produire leurs comptes au bureau de la " Morue Française " au plus tard le 30 Juin prochain.

Passé ce délai il ne sera effectué aucun règlement.

St-Pierre le 18 Mai 1906

Ferme " Robinson "

appartements à louer

S'adresser au bureau du Journal

A vendre pour cause de départ

Un excellent piano

Ameublements de Salon, de salle à manger et de chambre à coucher.

Services de verrerie et de porcelaine.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Une maison, sise rue des Miquelonais mise à prix.... 6.000 francs payables par annuités de 400 francs pendant 15 ans sans intérêts.

S'adresser à P. M. Eon, à son domicile ou à son bureau quai de la Roncière.

Le Gérant Fernand Dotsabide

Imp. LA VIGIE

AVIS

On demande une bonne

S'adresser au bureau du Journal